



Ville de
Saint-Yrieix

DEL-CM/2026/28

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Séance du Conseil Municipal, le 22 mars 2026 à 10h30

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué par Monsieur Laurent GORYL, Maire sortant - s'est réuni exceptionnellement salle des Congrès, rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, pour son installation à la suite des élections municipales du 15 mars 2026.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 29
Représentés : 0
Votants : 29
Bulletins L. GORYL : 28
Bulletin blanc : 1
Bulletin nul : 0

Présents : Laurent GORYL, Agnès TERREFOND, Pascal GAUTHIER, Sandrine FUSADE, Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Catherine L'OFFICIAL, Edmond LAGORCE, Valérie Isabelle BONIN, Christophe BREUIL, Christiane CELERIER, Jean-Philippe FREMONT, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Suzy LHIDO-BOISSERIE, Michel GUILHOT, Marie ROUGERIE, Nicolas PECOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, Patrick JARRY

Secrétaire de séance : Aurore Alexandra CASTELLACCI

Rapporteur : Christiane CELERIER, doyenne d'âge

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Election du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, un candidat s'est déclaré : Monsieur Laurent GORYL

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin : Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletin nul : 0
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Laurent GORYL est proclamé Maire.

Aurore-Alexandra CASTELLACCI
Conseillère municipale
Secrétaire de séance



À Saint-Yrieix, le 22 mars 2026

Laurent GORYL,
Maire

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 26.03.2026

ID : 087-218718708-20260322-D20265512908-DE